



Remire-Montjoly, 01/07/2014

## Auplata devient signataire du Code international de gestion du cyanure

L'Institut International de Gestion du Cyanure (International Cyanide Management Institute - ICMI) vient d'annoncer qu'il avait accepté la demande formulée par la société **Auplata (Alternext - FR0010397760 - ALAUP)**, premier producteur d'or français, afin de devenir un signataire du Code international de gestion du cyanure.

Cette acceptation par l'ICMI témoigne de la maîtrise, par les ingénieurs d'Auplata, des techniques de cyanuration dans le cadre de la mise en œuvre de l'unité pilote de cyanuration à Remire-Montjoly dont la mise en service est prévue à la fin de l'année 2014. L'unité pilote sera conçue pour traiter jusqu'à 5 tonnes par jour de concentrés gravimétriques. Dans un premier temps, cette unité pilote de traitement des concentrés aurifères permettrait d'augmenter la production aurifère en propre de l'ordre de 20%.

A plus longue échéance, Auplata entend implanter des unités industrielles de plus grande capacité directement sur les sites miniers afin d'accroître plus sensiblement la production d'or.

### ➤ Une démarche dans le cadre de la politique de responsabilité sociale et environnementale d'Auplata

Le Code international de gestion du cyanure pour la production, le transport et l'utilisation du cyanure dans l'extraction aurifère est un programme industriel volontaire pour les sociétés d'extraction de l'or développé par un comité directeur constitué par plusieurs parties prenantes sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'organisme connu alors comme étant le Conseil international des métaux et de l'environnement (ICME).

Le Code vise à améliorer la gestion du cyanure utilisé dans l'extraction de l'or et à contribuer à la protection de la santé humaine et à la diminution des impacts sur l'environnement. Le programme se concentre exclusivement sur la gestion en toute sécurité du cyanure, des résidus de la cyanuration et des solutions de lixiviation. Les sociétés d'extraction de l'or, les fabricants de cyanure et les transporteurs de cyanure qui deviennent des signataires du Code doivent subir un audit de leurs exploitations tous les trois ans par une tierce partie indépendante afin de prouver leur conformité au Code. Ces exploitations qui respectent les exigences du Code sont certifiées.

Le Code international de gestion du cyanure est consultable sur le site de l'ICMI : [cliquez ici](#).

### ➤ Un standard mondial pour les institutions financières et bancaires

Le Code international de gestion du cyanure constitue un standard mondial reconnu par de nombreuses institutions bancaires et financières internationales, dont les financements et les investissements dans le cadre de leur politique de responsabilité sociale et environnementale dans le secteur minier sont analysés en prenant notamment en compte les travaux et standards issus de l'ICMI.

Sur le plan européen, la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement), précise notamment dans sa charte relative à la politique minière, « *soutenir les sociétés minières qui développent des systèmes de contrôle de gestion en ligne avec le Code international de gestion du cyanure.* » ([cliquez ici](#) pour lire le document intégral)

Jean-François Fourt, président d'Auplata, déclare : « *L'adhésion d'Auplata au Code international de gestion du cyanure constitue une nouvelle étape de notre volonté de mettre en œuvre une politique d'extraction responsable utilisant la cyanuration en Guyane française. En devenant signataire de ce code, nous allons également pouvoir accéder à de nouveaux modes de financements et ainsi renforcer l'attractivité d'Auplata auprès des principaux opérateurs miniers internationaux.* »

## **Auplata en bref**

*Auplata est le premier producteur d'or français, basé en Guyane française. Au total, Auplata dispose de plus de 700 km<sup>2</sup> de permis et titres miniers.*

*Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise.*

*Depuis juin 2011, Auplata est également le premier actionnaire de la société canadienne d'exploration aurifère Columbus Gold cotée sur le marché TSX de la Bourse de Toronto (Canada).*

*Le capital social d'Auplata est composé de 29 271 811 actions cotées sur le marché Alternext à Paris (Euronext). ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining.*

*Pour plus d'information sur la société Auplata : [www.auplata.fr](http://www.auplata.fr).*

---

Contacts :

### **ACTUS FINANCE**

Mathieu Omnes

Nicolas Bouchez

Relations investisseurs

Relations presse

01 72 74 81 87

01 77 35 04 37